

PRÉSIDENTENCE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Cécile Winter

N° 76911-2024/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2024
N° 8-2024/RAP-COM

RAPPORT
des commissions de l'enseignement, de l'enseignement privé et des équipements publics,
de l'énergie et des transports (ENS-ENSP-EPET)
du jeudi 28 mars 2024

Le **jeudi 28 mars 2024 à 14h27**, les commissions conjointes de l'enseignement, de l'enseignement privé, et des équipements publics, de l'énergie et des transports se sont réunies sous la présidence de Mme Marie-Jo Barbier, présidente de la commission de l'enseignement, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 59537-2024/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 4-2022/APS du 17 février 2022 instituant un plan « collège nouvelle génération » - *Délibération APS*.

Présents :

Membres de la commission ENS :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger et Mme Léa Tripodi.

Membres de la commission ENSP :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua, Mme Annie Qaeze, M. Petelo Sao et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission EPET :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Annie Qaeze, Mme Françoise Suve, M. Alesio Saliga, et M. Petelo Sao.

Absents :

Membres de la commission ENS :

Mme Magali Manuohalalo, Mme Ithupane Tiéoué et Mme Aniseta Tufele.

Membres de la commission ENSP :

Mme Marie-Line Sakilia, Mme Aniseta Tufele et Mme Laura Vendegou.

Membres de la commission EPET :

Mme Amandine Darras et Mme Virginie Ruffenach.

Procuration* :

Membre de la commission EPET :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents pour la commission de l'enseignement, soit 5 membres présents et 3 membres absents pour la commission de l'enseignement privé et soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés pour la commission des équipements publics, de l'énergie et des transports.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Guy-Olivier Cuenot, Mme Nadine Jalabert, M. Philippe Michel et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS).

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Jean-Philippe Dinh, adjoint au chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Flore Roudaut, chef de service adjointe du tourisme (ST/DDET) ;

Mme Florence Seytres, directrice de l'éducation et de la réussite (DERES) ;

Mme Pahnane Siwasiwa, directrice adjointe provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

Mme Margot Uzan, chargée d'études juridiques (DAJI) ;

M. Olivier Verdier, juriste (CEEP/DPASS) ;

Mme Cécile Winter, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 59537-2024/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 4-2022/APS du 17 février 2022 instituant un plan « collège nouvelle génération » - *Délibération APS* ;

Par délibération n° 4-2022/APS du 17 février 2022 *instituant un plan « collège nouvelle génération »*, la province Sud a mis en place, dans le cadre de sa politique éducative, un plan « collège nouvelle génération » à destination des collèges publics de la province Sud.

Ce plan vise à garantir un cadre d'aménagement et d'équipement équitable et adapté, qui favorise la réussite éducative par le biais d'innovations pédagogiques et éducatives, du développement des usages du numérique et du renforcement d'un sentiment de bien-être et de sécurité au collège, le tout dans des bâtiments intégrant la transition écologique.

Ce plan s'articule autour de deux axes opérationnels :

- un axe commun avec la création de deux référentiels afin de garantir l'égalité de traitement entre les collégiens en matière d'infrastructures mis à leur disposition ;
- un axe variable en fonction des contextes et des besoins spécifiques des collèges. Cet axe s'appuie sur une procédure d'appel à projets permettant la sélection de projets innovants.

Les projets retenus dans le cadre des appels à projets sont soit financés et réalisés directement par la province, soit financés par le biais de subventions éventuellement complétées d'un financement supplémentaire (fonds propres, autres financements) et réalisés par le collège.

Ce dispositif ne concerne que des dépenses d'investissement. Seuls des projets, dont le coût de réalisation est inférieur à 20 millions de francs CFP, peuvent être soumis dans le cadre de cette procédure d'appel à projets.

Ainsi, 24 projets ont été sélectionnés, réalisés ou en cours de réalisation depuis la mise en place du plan collège nouvelle génération. Ces projets réorganisent les espaces communs (CDI, salles d'études, réfectoires...), favorisent la collaboration ou la détente (espaces zens, espaces de travail collaboratifs...) et promeuvent l'utilisation de nouveaux outils numériques (webmédias, fablab...) au service de la réussite éducative des collégiens.

La province Sud souhaite aussi soutenir l'enseignement privé et la clarification apportée par le congrès en matière de financement de ces structures permet à la province de pouvoir étendre ce dispositif.

Dans ce cadre, elle souhaite permettre également aux collèges et internats privés de candidater aux appels à projets « collège nouvelle génération ». Tout comme les collèges publics, ces appels à projets doivent permettre à chaque collège ou internat privé rattaché à un collège et/ou accueillant des collégiens d'élaborer des projets d'aménagement et d'équipements répondant à ses enjeux spécifiques.

La province Sud ne peut effectuer elle-même les travaux. Aussi son intervention prendra exclusivement la forme d'une subvention versée aux lauréats des appels à projets dans les conditions prévues par la délibération précitée.

En conséquence, il est proposé de modifier ladite délibération pour permettre aux établissements privés sous contrat (collèges ou internats) de candidater aux appels à projets prévus à son chapitre 2.

Il est également proposé d'habiliter le Bureau de l'assemblée de la province Sud à modifier la délibération précitée, après avis des commissions ad hoc.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.
Copier-coller du rapport de présentation

Mme Tripodi s'estimant en situation potentielle de conflit d'intérêts sur ce projet est sortie de la salle avant l'examen de celui-ci. Elle n'a ainsi participé ni au débat ni au vote de ce projet de texte.

En propos liminaires, M. Brial a indiqué qu'il s'agissait d'étendre le volet de l'appel à projet du dispositif « nouvelle génération » aux collèges de l'enseignement privé sous contrat.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 2 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Article 3 :

M. Sao a souhaité savoir si cette demande de subvention devait être faite directement auprès de la province Sud ou devait passer par voie hiérarchique. M. Bergery a indiqué que le réseau d'enseignement privé définissait les modalités et que le signataire de la demande pouvait être le directeur du collège privé s'il a l'autorité juridique de signer. Il semble tout de même que la demande sera faite par la direction centrale. Une communication efficace est nécessaire à tous les niveaux de la chaîne hiérarchique pour assurer l'approbation du projet.

Avis favorable de la commission.

Articles 4 à 6 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission ENS :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Lionel Paagalua et Mme Christiane Saridjan-Verger).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission ENSP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, Mme Annie Qaeze, M. Lionel Paagalua et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Commission EPET :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Annie Qaeze, M. Alesio Saliga et Mme Françoise Suve).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente de la commission ENS a clôturé la réunion à 14h32.

**La présidente de la commission de
l'enseignement**



Mme Marie-Jo Barbier